

**Première année du MEEF 1^{er} DEGRÉ EN ALTERNANCE
ACADÉMIE DE CRÉTEIL
RENTÉE 2016**

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique; ils ont à la fois valeur d'un féminin et d'un masculin.

**Vous voulez devenir professeur des écoles ?
L'académie de Créteil vous propose une nouvelle voie :
l'alternance en première année de master MEEF 1^{er} degré**

Vous avez la possibilité de valider un Master 1 à l'ESPÉ de l'académie de Créteil, tout en exerçant le métier de professeur des écoles à tiers temps, soit 12 semaines de stage en responsabilité¹ sur l'année, dans le département de recrutement² (Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis ou Val-de-Marne), et en bénéficiant d'un salaire mensuel du montant du SMIC.

Dans le cadre de cette alternance entre l'ESPÉ et les écoles primaires, vous pourrez suivre une formation universitaire, préparer le concours du CRPE et apprendre le métier d'enseignant. Vous observerez ainsi des enseignants faire la classe, et progressivement, vous prendrez la responsabilité de différentes classes de l'école primaire, par courtes périodes.

Les candidatures sont à effectuer [sur le site web de l'ESPÉ de l'académie de Créteil](#) du 9 mai au 3 juin 2016.

Si votre candidature est retenue, vous serez en effet professeur contractuel et percevrez un salaire brut de 1458,45 euros (indice majoré 315) auquel s'ajouteront une indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE), au prorata de la quotité de service d'enseignement, une indemnité de résidence et, le cas échéant, le supplément familial de traitement ainsi que, dans le cas où les dispositions réglementaires le permettent, les autres indemnités auxquelles peuvent prétendre les personnels enseignants titulaires. Les frais d'inscription à ce Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation (MEEF) mention premier degré en alternance sont identiques à ceux du master MEEF classique.

Le contrat prendra effet à compter du 01/09/2016 et se terminera le 31/08/2017 : la formation est obligatoire puisque rémunérée.

¹ Les obligations de service sont régies par le décret du 30 juillet 2008 n°2008-775.

² L'affectation dans les classes relève de la responsabilité des Directions des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) (employeur).

Tout au long de cette année, vos obligations seront celles des personnels qui participent au service public de l'enseignement.

Dans le cadre de l'alternance, vous suivrez une formation universitaire qui vous préparera au concours de recrutement et apprendrez le métier de professeur des écoles à la fois sur le terrain, en faisant cours, et à l'ESPÉ où la formation professionnelle vous aidera à concevoir vos séquences et à gérer vos classes mais aussi à prendre du recul et à analyser votre expérience d'enseignant.

Votre entrée dans le métier sera progressive : en tout début d'année vous observerez des enseignants dans leurs classes, prendrez part à des actions d'enseignement et aurez ensuite la responsabilité totale de classes dans les différents cycles de l'école primaire.

Chaque période d'enseignement sera organisée sous la forme de stages de 1 à 2 semaines. Vous devrez alors préparer les séances d'apprentissage des élèves en vous appuyant sur les nouveaux programmes de l'école maternelle et élémentaire. Durant les temps de formation vous aborderez avec vos professeurs les stratégies d'enseignement, les différentes disciplines enseignées à l'école mais aussi les problématiques qui traversent l'ensemble du système éducatif. Vous pourrez ainsi vous former à la polyvalence du professeur des écoles.

L'aménagement global de l'année vous permettra ainsi de concilier votre formation de futur professeur des écoles, votre charge de travail personnel pour préparer vos cours et la préparation du concours de recrutement de professeur des écoles.

Vous serez par ailleurs accompagné et visité sur votre lieu d'exercice par des professionnels, enseignants de l'ESPÉ et formateurs ou formatrices de l'Éducation Nationale. Avec leur aide vous acquerez ainsi les compétences du référentiel commun à tous les personnels des métiers du professorat et de l'éducation.

L'objectif de ce Master en alternance est triple : vous assurer une formation universitaire de qualité, vous permettre d'entrer dans le métier de façon progressive avec un accompagnement professionnel et tout en étant rémunéré, vous préparer au concours.

Le Rectorat et l'ESPÉ de l'académie de Créteil

Si vous êtes intéressé, il suffit de vous connecter sur le lien :

<http://espe.u-pec.fr>



UNIVERSITÉ
PARIS-EST CRÉTEIL
VAL DE MARNE

